

0120900028

Reçu GLT / CIH / ITH

Le 30 MARS 2015

N° 0249

France



La Fauconnerie classée patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Lors de son cinquième comité intergouvernemental tenu à Nairobi (Kenya) du 15 au 19 novembre 2010, l'UNESCO a inscrit sur la Liste représentative du Patrimoine Culturel immatériel de l'humanité « L'ART DE LA FAUCONNERIE ».

- Au sein d'une candidature commune portée par les Émirats Arabes Unis, la France, la Belgique, la République Tchèque, la République de Corée, la Mongolie, le Maroc, le Qatar, l'Arabie Saoudite, l'Espagne et la République arabe Syrienne, le Ministère Français de la Culture et de la Communication, particulièrement les membres de la Direction du Patrimoine, et les représentants de l'ANFA ont tenu une place primordiale dans la constitution de ce dossier.
- Il est vrai que, depuis plus de quinze siècles, la Fauconnerie fait partie de notre patrimoine national. Elle a connu son apogée sous Louis XIII, et on en trouve de nombreuses représentations sur les vitraux des cathédrales dès le XV^e siècle, ainsi que dans de nombreuses œuvres d'art (tapisseries, tableaux, manuscrits enluminés). Jadis largement pratiquée à la cour de France et par la noblesse, la Chasse au Vol, art d'affaïter (dresser) les oiseaux de proie en vue de les faire chasser du gibier sauvage dans son milieu naturel, est aujourd'hui pratiquée en France par quelques centaines de passionnés qui consacrent leur vie à leurs oiseaux et à la pérennité de la Fauconnerie.
- La Fauconnerie Française voit ainsi couronner des dizaines d'années d'efforts pour que survive cet Art de la Chasse. Naturelle s'il en est, respectueuse d'une éthique millénaire, de la sauvegarde des milieux et du gibier naturel, et défenseur infatigable des oiseaux de proie, la Fauconnerie est un mode de chasse légal clairement différencié des activités commerciales ou ludiques utilisant des rapaces.
- En effet c'est la fauconnerie et elle seule, en tant que mode de chasse qui est concernée par cette inscription au Patrimoine Culturel immatériel qui commence ainsi : Cette reconnaissance mondiale est un encouragement à promouvoir l'authenticité et la qualité de notre déduit, pour que vive l'art que Frédéric II de Hohenstauffen, Empereur germanique et roi de Sicile nommait, dès 1245 « De arte venandi cum avibus ».

Voir la fiche inventaire déposée par l'ANFA auprès de l'UNESCO

L'éthique de la chasse au vol

Patrimoine culturel

Une communauté internationale

Un langage traditionnel

Livres anciens

Livres actuels

Saint bavon



Voici un des premiers chaperons fabriqué en France par les compagnons du devoir dont faisait partie Abel Boyer, le fondateur de l'ANFA. Le Compagnonnage vient également d'être reconnu par l'UNESCO, au même titre que la fauconnerie, en novembre 2010.

La Fauconnerie
Patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Présentation sommaire

Nom La FAUCONNERIE FRANCAISE

Identification sommaire

La fauconnerie est l'art de prendre du gibier sauvage, dans son milieu naturel, en utilisant des oiseaux de proie dressés à cet effet.

Personne(s) rencontrée(s)

M Pierre Courjaret

Localisation (région, département, municipalité)

La chasse au vol se pratique dans la France entière

Indexation

(A) Identification et localisation

(1) Nom et rôle et/ou fonction de la personne rencontrée

M Courjaret est secrétaire adjoint de l'ASSOCIATION NATIONALE DES FAUCONNIERS ET AUTOURSIERS FRANCAIS (ANFA), en charge du dossier de reconnaissance de la fauconnerie par l'UNESCO comme partie du patrimoine immatériel de l'humanité.

(2) Coordonnées de la ou des personnes rencontrées (le cas échéant)

Adresse : 6 Avenue du Général Leclerc

Ville : DOUE LA FONTAINE

Code postal : 49700

Téléphone : 06.07.19.53.07

Fax:

Adresse de courriel : pierre@courjaret.com

Site Web :

(3) Coordonnées du lieu d'exercice

Municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit... :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Fax:

Adresse de courriel :

Site Web :

(B) Description

(1) Description

L'homme a entraîné des oiseaux de proie en tant que compagnons de chasse depuis probablement plus de 5000 ans. Le terme de « fauconnerie » provient de l'utilisation des faucons, qui sont les oiseaux les plus rapides du monde, mais c'est également un terme générique s'appliquant à la chasse au vol. Elle a probablement commencé dans les steppes d'Asie et s'est répandue par des voies culturelles et marchandes à d'autres pays, s'étendant aussi loin que l'Europe, le Moyen Orient et l'Asie. Avec la colonisation des Amériques, de l'Afrique et de l'Océanie par les cultures occidentales, ces traditions ont été transportées vers de nouvelles régions.

La fauconnerie n'était probablement à l'origine qu'une manière d'obtenir de la nourriture, mais elle s'intégra rapidement à la culture des peuples comme un moyen de se rapprocher de la nature en y pratiquant un mode de chasse sans artifice.

Elle est aujourd'hui pratiquée dans environ 68 pays, une quarantaine espèces d'oiseaux de proie est utilisée de par le monde. Bien que le principe soit universel, les contraintes liées à la topographie et au climat des territoires et aux espèces chassables qui s'y trouvent ont conduit à l'évolution de différentes méthodes et traditions dans des communautés locales de pratiquants. C'est ainsi qu'existe aujourd'hui une très grande et riche variété culturelle de la fauconnerie.

La fauconnerie est active en France depuis au moins le V^o siècle après JC

Art millénaire, la fauconnerie a pourtant connu un déclin lors de l'apparition des armes à feu, plus simples à utiliser et plus efficaces que les oiseaux de proie pour conquérir le gibier.

Mais dès la deuxième moitié du XIX^o siècle, des passionnés ont redécouvert ce mode de chasse, notamment pour la qualité des rapports qu'il crée avec le milieu naturel.

Le HAUT-VOL

Il se pratique uniquement à l'aide de faucons, en plaine et sur des espaces suffisamment vastes, ouverts et dégagés. C'est la chasse des oiseaux qui intéresse le fauconnier de haut-vol.

Les faucons utilisés sont le Faucon gerfaut (*Falco rusticolus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), les hybrides obtenus des croisements entre ces espèces et dans une moindre mesure le Faucon sacre (*Falco cherrug*) et le Faucon lanier (*Falco biarmicus*), et divers hybrides issus de ces espèces.



On pratique le haut vol de deux manières : le vol d'amont, et le vol à vue.

Le vol d'amont est la forme la plus sophistiquée de la chasse au vol parce qu'il implique l'action parfaitement coordonnée de 4 acteurs au moins : le chien, le faucon, le gibier et ... le fauconnier. Le vol d'amont s'adresse principalement aux perdrix et faisans mais aussi au gibier d'eau. Le principe est le suivant : le faucon est éduqué à s'élever (faire carrière) puis à se placer le plus haut possible au-dessus du fauconnier et de son chien, où il attendra que le gibier soit levé par ceux-ci ; le faucon attaquera alors en un piqué extrêmement rapide et, profitant de la vitesse que lui procure sa position dominante, il viendra percuter sa proie et l'entraîner au sol.



Cette technique de vol a été développée en Espagne après la 2^e guerre mondiale, notamment par Fulco Tosti, grand fauconnier Italien, qui n'avait pas manqué d'observer qu'en vol naturel, le faucon utilisait souvent l'altitude pour se donner un avantage primordial.

Le vol à vue : avant que ne soit découvert le vol d'amont, c'était le type de vol le plus pratiqué : les proies sont repérées au sol ou en vol et les faucons sont jetés à vue. La chasse peut être suivie à pied ou à cheval.

Le faucon essaiera de dominer sa proie après une poursuite ascensionnelle, il s'en suit un combat aérien souvent à la limite de la visibilité. Ce vol se pratique aujourd'hui essentiellement sur la corneille, et l'un des grands spécialistes de cet exercice difficile est Pierre Basset, fauconnier suisse de grand renom.

Le BAS VOL

Le bas-vol se pratique indifféremment sous bois ou en plaine et permet de prendre aussi bien le gibier à poil qu'à plumes. La chasse à l'aide d'autours s'appelle l'autourserie, à l'aide d'éperviers l'esparverie, à l'aide d'aigles l'aiglerie et à l'aide de buses (buse de Harris ou buse à queue rousse) butéonerie. (Ces buses là, originaires d'Amérique centrale, n'ont rien à voir avec nos « buses variables », ces dernières

étant de piètres chasseurs incapables de capturer un gibier en état de se défendre).

Le bas-vol se déroule comme une chasse au fusil, "de poing en fort". L'aide du chien est souvent indispensable. C'est sur son arrêt que fréquemment se font les meilleurs vols, l'oiseau bien mis ayant vite compris à la vue du chien qu'il doit se préparer à voler.



L'action est en général brève et la vue limitée sous bois. L'oiseau de proie est soit sur le poing de l'autoursier, soit sur une branche.

Le gibier part, l'autoursier lâche son oiseau qui poursuit sa proie (lapin, lièvre, perdrix ou faisan) et "l'empiète". C'est un vol de "sprinter" : c'est le plus rapide et le plus adroit qui gagne. Les ailes courtes et la longue queue (le balai) des accipiters sont particulièrement adaptées à la chasse en sous bois, qui est leur terrain de prédilection. Mais on voit aussi, souvent, des éperviers venir en ville capturer dans les jardins les passereaux imprudents... ou moins rapides.



Les proies potentielles des oiseaux de bas-vol sont plus nombreuses que celles des faucons, puisqu'ils sont capables de prendre à peu près toutes les proies volantes, mais aussi nombre de lapins, lièvres, voir chevreuils ou jeunes sangliers pour le plus fort d'entre eux, l'aigle royal.

Faut-il ajouter qu'aucun oiseau de proie ne rapporte de gibier à son fauconnier ; un oiseau chasse pour se nourrir. Dès la saisie de sa proie, il va commencer à la manger : au fauconnier d'arriver assez vite pour doser son repas.

(2) Lieu d'exercice

La fauconnerie est une activité essentiellement rurale. L'exode

industriel vers les villes a fait perdre à beaucoup de gens ce contact direct avec la nature que vivent quotidiennement les habitants des campagnes. Il en découle un facteur limitant à cette activité, d'autant plus que de nombreux citadins ont aujourd'hui totalement oublié leurs racines rurales.



La fauconnerie est pratiquée dans la France entière aussi bien dans des espaces totalement ouverts comme la Beauce ou la Champagne, que dans des milieux plus fermés comme le bocage vendéen ou les régions montagneuses. Le type de fauconnerie s'adapte au milieu où on le pratique : c'est ainsi que les beaucerons pratiqueront plus facilement la Fauconnerie à l'aide d'oiseaux dits de « haut vol », spécialisés dans la chasse des perdrix ou des faisans, et qui ont besoin pour ce faire de milieux très ouverts. A l'inverse, en milieu bocager, on utilisera les oiseaux dits de « bas vol » pour chasser lapins, lièvres, perdrix et faisans

La France compte environ deux cents pratiquants. La fauconnerie est une activité exigeante, et le nombre de fauconniers n'atteindra jamais celle des sports dits « populaires ». Il faut en effet une disponibilité totale et quotidienne à l'oiseau et un savoir faire très précis pour assouvir cette passion qui ne connaît que la réussite ou l'échec.

(3) Apprentissage

La fauconnerie est considérée comme un art, c'est-à-dire une somme de savoir-faire nécessaire pour parvenir à un résultat parfait. Elément indispensable de toute pratique artistique, c'est l'apprentissage qui confronte le néophyte au maximum de situations. Il observera attentivement les leçons du maître, il assimilera petit à petit la technique, il comprendra ce qu'il faut faire pour réussir mais aussi, et c'est le plus difficile, ce qu'il ne faut pas faire.



Et, bien que notre époque veuille que tout aille vite, l'apprenti fauconnier devra apprendre patiemment à regarder son oiseau, à lire ses attitudes, à mesurer ses gestes, à agir avec méthode, toutes choses qui ne se font pas en un jour.

L'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers Français, qui regroupe la quasi-totalité des fauconniers, demande au néophyte au moins deux ans d'accompagnement d'un fauconnier aguerri avant de le considérer comme fauconnier.

C'est ainsi que se transmettent de générations en générations depuis des siècles les savoir-faire essentiels. Chaque époque s'enrichit des expériences passées. Chaque génération adapte son art aux moyens et aux facilités de son époque.

(4) Transmission

En fauconnerie, il y a un tour de main qui ne s'acquiert qu'en mettant soi-même « la main à la pâte », et toutes les leçons et préceptes de l'écrivain ne vaudront jamais les heures passées en compagnie d'un fauconnier expert, soit autour des blocs et de la perche, soit en plein champ avec un bon vol.

En voyant opérer un fauconnier confirmé, on comprendra tout de suite ce qu'il serait impossible d'enseigner avec les descriptions les plus minutieuses.

Mais il est absolument indispensable que la somme des savoir-faire d'une époque donnée soit consignée pour en assurer la conservation :

Le premier traité médiéval qui nous soit parvenu date du X^e siècle. C'est un bref ensemble de recettes thérapeutiques pour soigner les oiseaux de chasse, plus précisément les autours, figurant sur une feuille de garde d'un missel de la cathédrale de Vercelli, et que l'on peut donc nommer l'Anonyme de Verceil. Par la suite, un grand nombre de traités de fauconnerie furent écrits en latin : on en dénombre **trente-trois** à l'heure actuelle. Du X^e au XII^es. il s'agit quasi exclusivement de réceptaires, soit de collections de recettes thérapeutiques pour soigner les maux des oiseaux.

Le XX^e siècle en a connu de nombreux, la plupart en anglais. Les deux plus illustres en langue française étant le traité de MM Boyer et Planiol « Le traité de fauconnerie et Autourserie », et en langue espagnole, "El Arte de Ceteria" de Félix Rodriguez de la Fuente.

(C) Historique

Les origines de la fauconnerie sont inconnues mais tout le monde s'accorde sur le fait que celle-ci est probablement l'un des plus anciens modes de chasse encore pratiqués de nos jours.

Nous sommes donc réduits aux hypothèses pour répondre à ces deux questions : sachant que les rapaces n'ont jamais été domestiqués, OÙ et COMMENT un homme a-t-il eu pour la première fois l'idée de s'associer à un rapace pour se nourrir d'un gibier sauvage ?

L'homme qui ne se contentait plus de la cueillette devint très vite chasseur et il abandonnait aux rapaces les proies blessées qui lui avaient échappé : l'oiseau s'habitua à suivre le chasseur pour tirer avantage de ses efforts.

RECIPROQUEMENT l'homme poursuivait parfois le faucon qui charriait péniblement une proie trop grosse : l'idée naquit alors chez le chasseur de normaliser à son profit une association de fait.

Il piègea alors un faucon, attendit qu'il ait faim, le nourrit, attendit qu'il ait faim à nouveau et le lâcha sur la proie. La fauconnerie était née.

En ce qui concerne l'Europe et l'Asie, beaucoup d'auteurs pensent que c'est en Asie centrale qu'il faut chercher, dans ces contrées désertiques où les oiseaux de proie pullulent.

Les Kirghizes des hauts plateaux, nomades et chasseurs, ont eu de tout temps sous les yeux une concentration exceptionnelle et naturelle de rapaces utilisables (gerfauts, sacres, laniers, pèlerins et aigles). Si l'on ajoute que c'est dans cette région que les paléontologues situent la première domestication du cheval, il y a fort à parier que le berceau de la fauconnerie est là, entre l'Altaï, la mer d'Aral, les fleuves Oural et Yrtich. Ce sont les grandes invasions qui ont véhiculé la fauconnerie, d'une part vers l'est en direction de la Chine et du Japon, d'autre part vers l'ouest en direction de l'Europe de l'Est, et les pays arabes et persans, enfin vers l'ouest dans tout le Mahgreb, l'Espagne et la France.

Dès le XIII^e siècle avant J.C. les HITTITES pratiquent la chasse au vol. Les Assyriens nous ont également laissé des signes magnifiques de cette pratique par les peuples mésopotamiens

Art hittite (18^e siècle avant J.C.). Bas-relief des fauconniers. Ruines de Bogazkoy (Turquie d'Anatolie). Deux fauconniers en tenue indienne. Le second porte son oiseau sur le poing droit, la longe étant tenue dans la main gauche.



Au début de l'ère chrétienne, la fauconnerie parvient en Europe, par le Nord et par le Sud. C'est au III^e ou IV^e siècle après J.C. que l'on y retrouve des signes irréfutables, telle cette boucle de ceinturon gallo-romaine trouvée dans l'Aveyron, représentant un fauconnier à cheval tenant un oiseau de vol sur le poing.

Mérovée, chef franc monté sur le trône en 448 aurait dit "faisons venir nos chevaux, nos chiens et nos oiseaux et allons chasser dans la campagne".

La fauconnerie est alors partout un privilège royal et seigneurial.

Au Nord de l'Europe, le roi Gondrechaud édicte en 501 la loi dite "Gambette" : elle prévoit notamment que celui qui s'aviserait de dérober un autour aurait le choix entre deux punitions : soit se laisser prendre six onces de chair sur la poitrine pour nourrir l'oiseau, soit payer au seigneur propriétaire six écus et deux sols d'amende!

Pépin le Bref en 760 décide d'encadrer la fauconnerie et nomme le Duc GILBERT Fauconnier-Mestre.

Les saints patrons de la fauconnerie datent de ces époques. Leurs légitimités ne sont pas incontestables, mais on notera Saint BAVON en France, Saint JULIEN en Espagne, Saint TRYPHON en Russie.

Le grand Charlemagne entreprend de réglementer la chasse au vol.... qu'il interdit purement et simplement aux clercs et aux serfs. En ce qui concerne les clercs, différents conciles avaient déjà au VI^e siècle déconseillé la fauconnerie aux prêtres et évêques! Les conciles du XII^e siècle rappelleront cette interdiction... qui aura un effet tout relatif.

Cela n'empêchera pas en effet Denis Evêque de Senlis de publier un traité de fauconnerie, le Pape Léon X de passer plus de temps à la chasse au vol qu'à s'occuper des affaires de l'église. Encore en 1640, le Curé d'Essy officiait à la cathédrale d'Evreux "*chaussé, botté et éperonné, son faucon posé sur le maître-autel*".

En 818, une loi ordonne de laisser au chevalier défait en champ clos "son épée pour se défendre et son faucon, tant pour chasser que comme emblème de sa noblesse".

Au XI^e siècle, la tapisserie de Bayeux que tisse patiemment Mathilde de Flandres regorge de représentations de fauconnerie. Guillaume le Conquérant, faucon au poing, reçoit Harold. Sur les bateaux, des chevaliers avec des faucons : on juge là de l'importance extrême de la fauconnerie à cette époque.



Au temps des croisades, les princes européens découvrent une civilisation inconnue, et avec elle, une pratique ancestrale de la fauconnerie : ils en rapporteront notamment le chaperon, "bonnet" de cuir destiné à couvrir la tête de l'oiseau pour qu'il reste calme.

Louis IX, le saint Roi de France fit, en 1248, exécuter son portrait faucon au poing. Sous le règne de Charles V commence la rédaction du célèbre *Livre du Roy Modus et de la Reine Ratio* qui inclut de nombreuses pages sur la fauconnerie.

Charles VI décrète que désormais seuls les nobles auraient droit de pratiquer la fauconnerie : ce qui laisse à penser qu'il y avait eu un certain relâchement de la réglementation. Il crée en 1406 la charge de Grand Fauconnier de France, l'une des trois charges les plus prestigieuses de la cour : tous les rois jusqu'à la révolution eurent leur grand fauconnier, lequel, même en campagne, ne quittait pas la proximité immédiate des tentes royales. Plus encore, en temps de guerre, certaines conventions entre souverains prévoyaient de se transmettre l'état des fauconniers de chaque camp, pour qu'ils puissent voler leurs oiseaux au-delà des lignes ennemies, au moyen d'un laisser-passer "à une lieue des grandes gardes de l'armée".

Philippe le Bon, passionné lui aussi, avait un Maître fauconnier qui régnait sur vingt-quatre fauconniers, douze aide-fauconniers, vingt-quatre valets de fauconnerie, douze aide-valets et six tendeurs d'oiseaux... soit soixante dix-huit personnes pour s'occuper, sans doute, de plusieurs centaines d'oiseaux de vol.



Louis XI fut un fauconnier enthousiaste. Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, épousa Maximilien d'Autriche, très grand fauconnier : Marie se passionna pour cette chasse. Elle mourut d'une chute de cheval au cours d'une chasse au vol.

François I^{er} entretenait équipage de vol avec cinquante gentilshommes, cinquante fauconniers et trois cents oiseaux de chasse.

Sully disait à propos d'Henri IV : "Sa majesté se levait de grand matin pour voler des perdreaux, qu'il ne trouvait jamais si bons que quand ils étaient pris à l'oiseau."

C'est sous Louis XIII que la fauconnerie connut son apogée en France : sous l'autorité du Grand Fauconnier de France étaient tenus six équipages de vol, chacun étant spécialisé sur une proie (milan, lièvre, perdrix, corneille...). Le futur Roi, âgé de six ou sept ans, chassait les moineaux dans le parc des Tuileries avec une pie-grièche qu'avait dressée pour lui Charles de Luynes : devenu Roi, Louis XIII le fit connétable et Duc de Luynes. Toute sa vie il demeura un passionné et entretenait nombre d'oiseaux, en particulier des petits faucons émerillons qu'il emmenait partout avec lui.



Fuyant la cour qu'il n'aimait pas, il retrouvait sur le terrain des chasseurs passionnés : l'un d'entre eux au moins est resté célèbre : il s'agit de Charles d'Arcussia de Caprée, vicomte d'Esparron de Pallières, auteur d'un traité de Fauconnerie qui fait aujourd'hui encore référence.

Louis XIV fut plus veneur que fauconnier. Il continua d'entretenir la fauconnerie à grand train, mais en réduisant progressivement le nombre de fauconniers et d'oiseaux. Louis XV, son arrière petit-fils, fut également plus veneur que fauconnier. Il maintiendra la fauconnerie royale, mais supprimera petit à petit beaucoup de charges dans le personnel de la Grande Fauconnerie de France : ce sera le début du déclin. Louis XVI se passionnera pour les escopettes et autres mousquets et pour la chasse à tir. L'avènement des armes de chasse est certainement l'une des raisons du déclin de la fauconnerie. De plus, les occupations à la cour de Versailles s'orientent beaucoup plus vers les fêtes galantes, le théâtre et la musique que vers la poursuite du gibier par monts et par vaux.

Le 4 mai 1789, Monsieur de Vaudreuil, dernier grand fauconnier de France, défile en grand arroi, et pour la dernière fois, à Versailles. Un

décret de la Convention en 1792 supprime toutes les charges royales de fauconnerie, puis interdit purement et simplement la chasse au vol.

Mais dans des provinces, loin de Paris, des passionnés, notamment en Flandres, évitent à la fauconnerie de tomber dans l'oubli. C'est de Flandres, et particulièrement d'un petit village nommé Arendonk, que du X^e au XVIII^e siècle viendront les oiseaux destinés aux cours européennes.

Ni Louis XVIII ni Charles X ne s'intéressèrent à la fauconnerie, alors qu'en Belgique apparaissait le CLUB DE LOO, sous la protection de Guillaume III, roi des Pays-Bas. Ce club perdura jusqu'en 1853.

La France redécouvre la fauconnerie lors de la conquête de l'Algérie, où, par exemple, le Dey d'Alger a son fauconnier en chef.



Monsieur Amédée PICHOT, avec l'appui de Napoléon III et l'aide du fauconnier anglais John Barr, fonde le Club de Fauconnerie de Champagne. Entre les deux guerres se recréent en France une douzaine d'équipages de haut et bas vol.

(3) Actualisation de la pratique, du lieu ou des savoir-faire

La renaissance de la fauconnerie française est attachée à la très forte personnalité de Monsieur Abel BOYER.

En 1945, il reste en France très peu d'équipages de fauconnerie : il faut citer, parmi ceux-ci, celui de Monsieur Armand NOEL, lequel, avec Gaston BOURGUIGNON son fidèle fauconnier, entretient un équipage de vol à IMBERMAIS, dans l'Eure. Sa fille, Madame ISAMBERT-NOEL, est Présidente d'honneur de l' A.N.F.A

Avec plusieurs amis, Abel BOYER fonde l'ASSOCIATION NATIONALE DES FAUCONNIERS ET AUTOURSIERS FRANÇAIS, en abrégé A.N.F.A, dont la devise est "Rien sans Pennes", (les pennes sont les plumes de l'oiseau).



Son Président actuel est M. Philippe JUSTEAU.

En 1948, Abel BOYER et Maurice PLANIOL font paraître un livre qui deviendra la bible des fauconniers : le "Traité de Fauconnerie et Autourserie".

En 1954, la fauconnerie est reconnue comme mode légal de chasse en France. Se trouve ainsi corrigée l'erreur de plume du rédacteur de 1844.

En 1958, suivant le vœu émis par l'ANFA, le Conseil Supérieur de la Chasse se prononce pour la protection du Faucon Pèlerin.

En 1962, un arrêté ministériel permet aux fauconniers d'entraîner leurs oiseaux avant l'ouverture de la chasse. Dans le même temps, les fauconniers continuent la lutte contre les pièges à poteaux, méthode de destruction barbare dont les rapaces sont les principales victimes.

En 1965, sont mis en place les conseillers biologistes départementaux. On compte parmi eux vingt et un fauconniers. Tous les grands rapaces sont désormais protégés.

En 1968, la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) et l'ANFA décident de conjuguer leurs efforts. M. Charles de Ganay et M. Jean-François Terrasse organisent à l'Hôtel Guénégaud (Musée de la Chasse) une mémorable exposition dénommée "Fauconnerie et Oiseaux de proie".

1969 voit la naissance de deux organisations très importantes : le FONDS D'INTERVENTION POUR LES RAPACES (F.I.R.) et l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE FAUCONNERIE (I.A.F.)

1970 : L' ANFA est reconnue comme interlocutrice du ministère qui prépare un arrêté " Chasse".

1972 : Un arrêté classe tous les rapaces en espèces protégées. L'ANFA voit ainsi récompensées quinze années d'efforts; il faut se rappeler que le "rapace" est, jusqu'à cette date, l'objet de toutes les destructions possibles et imaginables. C'est l'ennemi héréditaire du chasseur à tir et nombre de gardes sont rémunérés en fonction de la quantité d'oiseaux de proie qu'ils détruisent.



Cette situation crée de nouvelles obligations à l'ANFA, et notamment celle de contrôler étroitement les oiseaux que ses sociétaires peuvent encore détenir, dans le seul but de chasser. Mais, parallèlement, elle encourage le développement de la reproduction en captivité en fondant le GROUPE DE REPRODUCTION EN CAPTIVITE, qu'elle met en place et finance en totalité.

En 1975, le Journal officiel publie le décret concernant la chasse au vol. Ce décret avait fait l'objet d'un long travail préparatoire avec l'ANFA. Désormais tous les oiseaux détenus sont bagués et identifiés.

En 1976, se tient à ABOU DHABI la première Conférence Mondiale de Fauconnerie, réunissant quatre-vingts pays. La France y est représentée par M. Charles de Ganay, Président de l'ANFA.

Aujourd'hui, l'A.N.F.A. représente la Fauconnerie Française auprès de nos Ministères de tutelle. Le dialogue est permanent dans un climat de confiance mutuelle, et les textes régissant la fauconnerie et la détention d'oiseaux de vol sont maintenant au point.

(D) Intérêt patrimonial et mise en valeur

(1) Modes de valorisation

Le patrimoine immatériel culturel de la fauconnerie se manifeste dans tous les domaines suivants :

La fauconnerie est un art, c'est-à-dire une somme de savoir-faire nécessaires pour parvenir à un résultat parfait.



Les fauconniers, dans toutes les cultures du monde, ont une tradition orale riche et spécialisée, leur vocabulaire spécifique comprenant plusieurs centaines de mots et expressions. La France, qui est le berceau de la fauconnerie européenne, possède un langage de fauconnerie unique au monde par sa diversité :

Le récent Lexique de la chasse au vol publié par Monsieur Hubert Beaufrère dans la Bibliotheca cynegetica (2004) a recensé tous les termes et les expressions se rapportant à la chasse au vol dans la langue française, depuis le XVI^e siècle.

Une des grandes surprises de ce livre a été l'étendue de ce registre de langue : le lexique compte plus de 800 entrées. On y trouve certes des termes obscurs, à peine utilisés de nos jours. Mais bien d'autres témoignent de la vivacité d'une pratique qui veut bien nommer ce qu'elle distingue avec clarté.

Plus encore, divers termes techniques des fauconniers sont passés dans la langue courante. On le devine aisément pour le « chaperon », cette petite coiffe en cuir dont on couvre la tête des faucons pour les empêcher temporairement de voir. On le sait moins pour des mots comme « entregent », qui désigne la façon d'habituer un oiseau rapace à la présence des hommes, « hagard », qui désigne un oiseau rapace adulte capturé dans la nature, ou « leurre », qui est l'instrument principal dont se sert le fauconnier pour faire revenir le faucon. On peut y ajouter "Débonnaire" (de bonne origine), "Niais" (juste sorti du nid). L'oiseau fait « carrière » quand il monte à l'essor.

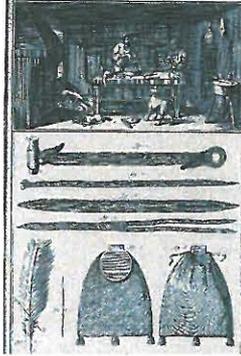
Des boutons richement gravés sont l'apanage des équipages qui pratiquent la chasse au vol.

L'artisanat de la fauconnerie est légendaire. Les superbes chaperons de cuir portés par les oiseaux, les gants, les fauconnières (sacs de chasse), les jets et les longes ainsi que des nœuds spécifiques sont des caractéristiques importantes de la fauconnerie traditionnelle. Les petites sonnettes qui garnissent les pattes des oiseaux sont toujours en usage : on y a ajouté de minuscules émetteurs radio permettant de retrouver un oiseau égaré.



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE LA FRANCE

Il est tout à fait étonnant de constater que depuis les croisades, les accessoires, les méthodes d'affaitage, la façon d'observer et de guider les oiseaux de vol sont immuables.



Les seuls très grands progrès résident dans la qualité de la nourriture donnée aux oiseaux, ainsi que celle des soins vétérinaires qui leur sont destinés. On y ajoutera l'importance de la télémétrie, qui diminue considérablement les pertes d'oiseaux.

Enfin il est à noter que de très nombreux artistes au cours des siècles, ont été inspirés par la fauconnerie, en sculpture comme en peinture : on citera Philippe de Champaigne, Giotto, Pisanello, Gozzoli, Holbein, Oudry, Toulouse-Lautrec, Henri Rousseau, Eugène Fromentin, Utamaro....



Actions de valorisation :

Au niveau français, les fauconniers se sont regroupés au sein d'une unique association, l'ASSOCIATION NATIONALE DES FAUCONNIERS ET AUTOURSIERS FRANÇAIS (A.N.F.A)

Ses statuts et son règlement intérieur garantissent la pérennité d'un art millénaire en insistant particulièrement sur ses règles éthiques, tant en ce qui concerne le respect des oiseaux et des proies, que l'absence de prosélytisme et la nécessité d'un apprentissage long et fidèle pour accéder au « grade » de fauconnier.

Ceci a permis d'avoir des représentants bien identifiés auprès des

autorités et de parvenir à une reconnaissance et à un contrôle légal de la fauconnerie. Il faut en effet que la Fauconnerie française, qui défend son éthique, ne puisse pas être assimilée à d'autres activités ludiques ou spectaculaires qui ne relèvent pas de son objet.

L'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers Français est agréée en tant qu'association de protection de la Nature, et, à ce titre, participe activement à la protection des rapaces et des milieux naturels. Elle s'est constituée partie civile à de nombreuses reprises dans le cadre, notamment, de destructions d'oiseaux de proie sauvages ou d'oiseaux de vol.

Diffusion :

Actions touristiques :

(2) Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) :

La reconnaissance de la Fauconnerie Française dans le patrimoine immatériel de l'humanité a reçu l'aval du Comité Interdirectionnel du Ministère de la Culture et de la Communication (M Christian HOTTIN est en charge du dossier). Ce dossier devrait être présenté avant le 31 août dans une soumission commune réunissant à ce jour les Emirats Arabes Unis, la Belgique et la Tchèque.

(3) Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés :

**L'ANFA possède un site internet à l'adresse
<http://www.anfa.net>**

La bibliographie est abondante, et nous citerons, sans que cette liste soit exhaustive :

ANTOINE DE CHAMERLAT, Christian, La fauconnerie et l'art, Paris, 1986.

BALIS, A., K. DE JONGE, G. DELMARCEL et A. LEFEBURE, Les chasses de Maximilien, Paris, 1993.

BEAUFRERE, Hubert, Lexique de la chasse au vol. Terminologie française, du XVIe au XXe siècle, Nogent-le-Roi, 2004 (Bibliotheca cynegetica, 4).

BECK, Corinne et Elisabeth REMY, Le faucon, favori des princes, Paris,

1990 (Découvertes Gallimard).

BECK, Corinne, « Chasses et équipages de chasse en Bourgogne ducal (vers 1360-1420) », dans *La chasse au Moyen Age. Société, traités, symboles*, Textes réunis par A. Paravicini Bagliani et B. Van den Abeele, Florence, 2000 (Micrologus' Library, 5), p. 151-174.

La Chasse au Moyen Age. Actes du Colloque de Nice (22-24 juin 1979), Paris, 1980 (Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, 20).

HASKINS, Charles, « Some early treatises on falconry », dans *Romanic Review*, 13 (1922), p.18-27.

ID., « 'Je ne fois que chassier'. La chasse à la cour de Philippe le Bon », dans *La chasse au Moyen Age. Société, traités, symboles. Textes réunis par Agostino PARAVICINI BAGLIANI et B. VAN DEN ABEELE*, Firenze, 2000 (Micrologus' Library, 5), p. 175-186.

PAULUS, Anne, et B. VAN DEN ABEELE Frédéric II de Hohenstaufen, « L'art de chasser avec les oiseaux ». *Le traité de fauconnerie De arte venandi cum avibus*, traduit, introduit et annoté, Nogent-le-Roi, 2000 (Bibliotheca Cynegetica, 1).

PICARD, E. « La vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne », dans *Mémoires de la Société Eduenne*, Autun, 9 (1880), p. 297-418.

SMETS, An et B. VAN DEN ABEELE, « Manuscrits et traités de chasse français du Moyen Age. Recensement et perspectives de recherche », dans *Romania*, 116 (1998), p. 316-367.

THIEBAUD, J., *Bibliographie des ouvrages français sur la chasse*, Paris, 1934.

VAN DEN ABEELE, Baudouin, *La fauconnerie dans les lettres françaises, du XIIe au XIVE siècle*, Leuven, 1990 (Mediaevalia Lovaniensia, XVIII).

ID., *Aux origines du chaperon. Les instruments du fauconnier d'après les traités médiévaux*, dans *L'homme, l'animal domestique et l'environnement, du Moyen Age au XVIIIe s.*, éd. R.DURAND, Nantes, 1993, p. 279-90.

ID., *La fauconnerie au Moyen Age. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*, Paris, 1994 (Collection Sapience, 10).

ID., « Le faucon sur la main. Un parcours iconographique médiéval », dans *La chasse au Moyen Age. Société, traités, symboles, Textes réunis par A. Paravicini Bagliani et B. Van den Abeele*, Florence, 2000 (Micrologus' Library, 5), p. 87-109 et pl. 1-12.

ID. et J. de Marcken de Mercken, « Asy lo fazen los Bramançones, que son los mejores falconeros del mundo: échos du Brabant et de la Flandre dans le traité de Pero Lopez de Ayala (1332-1407) », dans *Club Marie de Bourgogne, Annuaire 2001*, p. 66-78.

ID., « Les traités de chasse dans la librairie des ducs de Bourgogne », dans *La Librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale de Belgique, vol. II. Textes didactiques*, éd. B. Bousmanne et al., Turnhout, 2003, p. 39-42.

ID., « Traités de fauconnerie de la Renaissance : quelques lignes de force », dans *Los libros de caza*, éd. J.M. Fradejas Rueda, Tordesillas, 2005, p. 207-237.

VERDON, J., « Recherches sur la chasse en Occident durant le haut Moyen âge », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 56 (1978), p.805-29.

WINGFIELD DIGBY, G., *The Devonshire Hunting Tapestries*, London, 1971

(E) Mesures de sauvegarde

La fauconnerie, où qu'elle soit pratiquée, dépend de quatre piliers essentiels pour sa survie. Ce sont :

1. Le Fauconnier
2. Les oiseaux de proie
3. Les milieux naturels
4. Les espèces gibier

Les projets futurs sont ainsi articulés autour de la protection de ces quatre piliers dont l'énumération ne crée pas d'ordre de priorité : chacun de ces éléments est indispensable au même titre.

Le Fauconnier

Il faut prendre soin à maintenir la démographie des fauconniers : c'est le cas en France où, depuis des décennies, le nombre de pratiquants est resté stable. Une dizaine de jeunes rejoint le groupe chaque année, le plus souvent par le biais d'Equipages de vol déjà bien structurés. Après une ou deux saisons d'accompagnement, ils font connaître leur désir l'adhérer à l'Association, et parfois d'obtenir un oiseau : parfois seulement.

Il faut ici en effet dire que si l'Association comprend environ cent à cent vingt pratiquants, elle comprend environ trois cent membres.

Beaucoup de ceux-là sont d'anciens fauconniers qui ne pratiquent plus. Mais plus encore sont des gens passionnés par la fauconnerie, mais qui, par obligation ou par raison, ne détiennent pas d'oiseau.

Véritables amoureux de la fauconnerie, ils sont de toutes les réunions. Ils sont des ambassadeurs essentiels.

Dans la promotion de la fauconnerie, l'accueil de ces passionnés doit être poursuivi.

Car il est essentiel de dire que la détention d'un oiseau ne transforme pas un béotien en fauconnier. La loi française impose bien sûr la détention du permis de chasser et, pour pratiquer, l'ANFA demande deux ans de probation : la préparation d'un fauconnier passe donc par la reconnaissance de ses aptitudes à la chasse et sa constance dans l'effort d'apprentissage.

A défaut, le possesseur d'un oiseau de proie est un oiseleur dont le plaisir est autre. Il n'a rien de commun avec un fauconnier.

Les Oiseaux de Proie

Le fauconnier dépend de la ressource en oiseaux de proie. Traditionnellement ils proviennent de la nature. Pour des raisons de surveillance des populations, les prélèvements dans le milieu sauvage sont soit interdits, soit simplement contrôlés. Le classement des espèces sauvages a ainsi bénéficié aux oiseaux de proie, menacés dans leurs milieux par la pollution, menacés par le « modernisme » (chocs avec le véhicules, électrocution, urbanisation sauvage etc...).

Cette combinaison de menaces a parfois rendu la capture impossible de nos jours. De même certains oiseaux sont capturés sur leurs routes de migration et un problème dans le pays d'origine peut limiter la ressource dans leur pays de destination. Par conséquent les fauconniers travaillent à s'assurer de la vigueur des populations sauvages, et comme

ils sont concernés par ces oiseaux, ils ont le désir de fournir les ressources essentielles à leur survie future. Les fauconniers travaillent, et continueront à travailler au niveau national, et en coopération au niveau international, pour s'assurer de la santé des populations d'oiseaux sauvages qu'ils aiment, qu'il s'agisse des rapaces ou de leurs proies. Nous espérons que l'inscription encouragera les pays signataires à soutenir les fauconniers dans leurs efforts pour protéger les ressources en oiseau de proie de manière durable.

On citera en exemple les Etats-Unis d'Amérique : après des années de patient travail d'élevage et de réintroduction, les fauconniers et les protecteurs américains ont réussi à reconstituer les populations sauvages, ce qui permet aujourd'hui la reprise d'oiseaux dans le milieu naturel.

En France, après plus de trente années de protection, on constate aujourd'hui une reconstitution quasi-totale des populations de faucons pèlerins, d'éperviers d'Europe ou d'autour des Palombes.

Des programmes similaires de réintroduction et de réhabilitation sont en fonction dans de nombreux pays où la fauconnerie est active et la protection des oiseaux de proie est devenue une tradition qui fait la fierté des fauconniers.

Les milieux naturels- le gibier.

Des territoires naturels sont perdus tous les jours dans la marée du développement humain et par leur exploitation agricole déraisonnable. Les fauconniers travaillent partout pour enrayer cette dérive et conserver des zones d'habitat naturel significatives, nécessaires non seulement à la faune sauvage, mais aussi à tous les hommes.

Le monde de la chasse en général s'implique de plus en plus lourdement dans la conservation et la réhabilitation des milieux. Et de pair avec ce travail, il faut patiemment reconstituer des souches d'animaux pour en permettre, le moment venu, un prélèvement raisonné.

La raréfaction du petit gibier est l'une des menaces les plus sérieuses contre la fauconnerie : son combat pour le développement durable est donc une vraie question de survie.

(F) Données techniques

Dates et lieu(x) de l'enquête

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE LA FRANCE

Date de la fiche d'inventaire

Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs

Nom du rédacteur de la fiche

Supports audio

Supports vidéo

Photographies

Commentaires